

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2025

Présents : MIGUET Vincent, ANDRE Sylvaine, DUVERGER Françoise, JOLY Agnès, NICOUD Clémence, PETIT BARAT Magalie, SAINT MARCEL Déborah

Absents excusés : DAJOUX Philippe, MAGNIEZ Thierry, MIGUET Lionel

Secrétaire : DUVERGER Françoise

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il ajoute deux points à l'ordre du jour :

- Tournée de ramonage 2025
- Convention avec le Souvenir Français

I – Décisions modificatives 01 budget principal D 2025-19

Afin de régulariser deux erreurs d'imputation lors du vote du budget 2025, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les décisions modificatives ci-après :

Désignation	Diminution sur crédits
D 023 : Virement à la section d'investissement	3 220.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	3 220.00 €
D 192 : Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations	3 220.00 €
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	3 220.00 €
D 675 : Valeurs comptables immobilisations cédée	3 220.00 €
TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections	3 220.00 €
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 220.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	3 220.00 €
R 7022 : Coupes de bois	3 220.00 €
TOTAL R 70 : Prod. services, domaine, ventes diverses	3 220.00 €
R 7751 : Produits des cessions d'immobilisation	3 220.00 €
TOTAL R 77 : Produits spécifiques	3 220.00 €

II – RPI des Aillons. Convention entre Aillon-le-Jeune et Aillon-le-Vieux D 2025-20

La commission scolaire réunie le jeudi 20 février 2025 propose de modifier la convention d'avril 2023 concernant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique Intercommunal Concentré de l'école des Aillons.

La modification porte principalement :

- Sur l'augmentation de la cotisation de 5.00 €/enfant de la cotisation pour frais de fournitures scolaires et achats de livres ainsi que pour les frais liés aux activités sportives et culturelles
- La prise en charge des coûts du Savoir Nager.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, cette modification et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

III – Convention avec le Souvenir Français D 2025-21

Monsieur le Maire présente le projet du Souvenir Français consistant à la réalisation d'un drapeau du civisme à destination de l'école primaire des Aillons afin d'ancrer les enjeux mémoriaux au cœur de la scolarité des élèves et de les sensibiliser.

Une convention tripartite entre le Souvenir Français, l'école des Aillons et la commune d'Aillon-le-Vieux arrêtera les obligations de chacun.

Le Conseil Municipal, considérant le bien-fondé de cette proposition,

- Approuve la convention entre le Souvenir Français, l'école des Aillons et la commune d'Aillon-le-Vieux
- Autorise Monsieur le Maire à la signer et à financer l'achat du drapeau et des accessoires.

IV – Tournée de ramonage 2025 D 2025-22

Monsieur le Maire propose de reconduire la tournée de ramonage annuelle avec l'entreprise FUMEKO de Fabrice CASTRO.

Le tarif serait de 60 € TTC la cheminée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Approuve la proposition

Décide une participation communale de 30.00 € pour une cheminée par propriétaire.

V – Déclassement de chemins ruraux

Monsieur le Maire propose de reprendre la procédure de déclassement des chemins ruraux non utilisés par le public.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce projet et décide d'en informer la population.

VI – Sécurisation de l'agglomération du Cimeteret

Malgré les deux ralentisseurs aux entrées du hameau, la vitesse des véhicules est toujours excessive et dangereuse pour les habitants.

Monsieur DUFOUR (Département) a rencontré les riverains. Il émet plusieurs possibilités :

- Un panneau clignotant pour rappeler la priorité à droite vers la chapelle,
- Une limitation de vitesse à 30 km/h
- Des feux de récompense
- Des chicanes

Le Maire,



Vincent MIGUET

La Secrétaire,

Françoise DUVERGER

